

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX –REHABILITATION DES RESEAUX EAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement au droit du chantier dans la rue de Kerderff.

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 21 octobre 2024 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation est interdite dans la rue de Kerderff, de l'intersection de la rue Kerderff et la rue Jules le Bourdieu et jusqu'à l'intersection de la rue Kerderff et la rue Dominique le Garff, afin d'effectuer des travaux de voirie – renouvellement des réseaux d'assainissement.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante : **SBCEA**

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUÉLIC, le 15 octobre 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

